

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

POWELL.—“**The Doctor in Canada**” his whereabouts and the laws which govern him.—A ready book of reference by ROBERT WYNYARD POWELL, M. D., Ottawa, octavo-royal, 342 pages.

Ce livre est destiné à faire connaître la famille médicale au point de vue civil et topographique. On y trouve la législation médicale et sanitaire de toutes nos provinces—l'éducation médicale; les corps médicaux des hôpitaux; les journaux de médecine; la liste des praticiens; les législateurs-médecins; les chirurgiens militaires; les officiers de santé; les coroners; les médecins d'assurance et les médecins de chemins de fer.

On conçoit la difficulté d'une pareille compilation, aussi il ne faut pas être trop exigeant et tenir compte de l'utilité d'un pareil travail, tant pour les médecins que pour les gens en dehors de la profession.

Il ne sera peut-être pas inutile de signaler certaines erreurs échappées à l'auteur.

Ainsi la liste des officiers du Bureau des Gouverneurs du Collège des médecins et chirurgiens de la Province de Québec est surannée, car l'auteur y mentionne le Dr HINGSTON comme président au lieu de l'Hon. Dr ROSS et le Dr LACHAPPELLE comme trésorier au lieu du Dr DAGENAI, etc.; il en est de même de la Faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal. Il n'est fait aucune mention de l'hôpital Notre-Dame parmi les hôpitaux de Montréal, malgré que l'auteur en mentionne contenant moins de lits.

Nous admettons que des erreurs de ce genre sont inévitables surtout quand une pareille compilation est faite par un seul homme, et somme toute l'ouvrage contient une immense quantité de renseignements précieux. Nous nous permettrons de conseiller à l'auteur de ne pas tirer de trop fortes éditions afin de pouvoir plus souvent suivre les migrations des médecins, des personnels d'écoles et d'hôpitaux, et les amendements aux lois qui nous régissent.

Vingtième rapport des prisons, asiles et bureaux publics de la Province de Québec pour l'année 1889.—Nous accusons réception de ce document important qui contient le rapport des inspecteurs des prisons, asiles, etc., puis celui de l'inspecteur des écoles industrielles et de réforme.

Le premier traite des questions suivantes : remarques générales, travail des prisonniers, de la récidive, régime ou système des prisons, etc. La note principale c'est qu'il y a des réformes à faire partout; nous le souhaitons de tout cœur.